

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 13 février 2023**

**CD20230213\_53  
id. 668**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. BÉSIERS (pouvoir à Mme COLOMBIÉ), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION IDDEES**

## À CAUSSADE

---

L'association « IDDEES », située à Caussade, porte un chantier d'insertion dont l'activité est la collecte d'encombrants, le recyclage, la réutilisation, le réemploi de produits de fin de vie, la vente de produits d'occasion et l'entretien d'espaces verts pour les collectivités et les professionnels. Cette structure a connu, le 27 novembre 2022, un violent incendie qui a détruit en totalité les bâtiments de plus de 4 000 m<sup>2</sup>. Depuis lors, les 55 salariés, en parcours de réinsertion, sont au chômage technique. Afin que la dynamique vers l'emploi de ce personnel ne soit pas stoppée, la direction de l'association met tout en œuvre pour tenter un redémarrage de l'activité.

L'indemnisation des assurances va permettre l'acquisition de bâtiments industriels à Caussade au cours du premier trimestre 2023. Cette voie assurera une reprise d'activité avant la fin du premier semestre 2023, puisque la reconstruction du site sinistré (dont l'association est propriétaire) ne permettrait pas un redémarrage du chantier d'insertion d'ici la fin de l'année.

Le calcul de la vétusté de l'ensemble du matériel entièrement amorti depuis plusieurs années ne permet pas une prise en compte significative par la compagnie d'assurances.

Aussi, Monsieur le Président de l'association IDDEES sollicite une subvention départementale pour l'achat du matériel nécessaire à la pluralité des activités.

Le coût du matériel indispensable s'établit à 94 271,09 € TTC

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Département (36 %)	
(X 914 SDC 01624) .....	34 000,00 €
Subvention Crédit Agricole.....	2 000,00 €
Autres recettes et Auto-financement .....	<u>58 271,09 €</u>
TOTAL .....	94 271,09 €

Le Département est déjà intervenu auprès d'autres structures sur des dossiers et des montants similaires.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 5ème commission : Solidarité, santé, habitat

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'un montant de 34 000 € à verser à l'association « IDDEES » à Caussade pour une reprise d'activités de cet organisme à vocation d'insertion ;
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au programme P019, opération O005, enveloppe E08, du budget départemental de l'exercice en cours ;
- Approuve la convention à signer avec cette association, telle que ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL